



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RV-2020-20-21

PRENEZ AVIS QUE :

Le **Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C310 dans la zone I1637, Parc industriel Saint-Jean)**, adopté par le conseil de la Ville le 24 août 2020, est entré en vigueur le 9 octobre 2020.

Ce règlement a pour objet de permettre la classe d'usage C310 grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans dans la zone I1637.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 15 octobre 2020

L'assistante-greffière par intérim

(signé) Marie Eve Guimond

Marie Eve Guimond, avocate



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone I1637

La grille des spécifications applicable à la zone I1637, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usage C310 - Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans et des spécifications afférentes à cette classe d'usage indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 24 août 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 9 OCTOBRE 2020

Modifiée par:

RV-2020-XX-XX				

I1637

Usage principal						Terrain desservi				Densité			Bâtiment principal						Implantation							
Usage autorisé	Nombre MIN de logement ou de chambre	Nombre MAX de logement ou de chambre	Nombre MAX de bâtiments en rangée	Sup. MIN de plancher (m ²)	Sup. MAX de plancher (m ²)	Largeur MIN (m)	Profond. MIN (m)	Sup. MIN (m ²)	Sup. MAX (m ²)	Densité nette MIN (log/ha)	Densité nette MAX (log/ha)	COS MIN (%)	Sup occup. au sol MIN (m ²)	Sup occup. au sol MAX (m ²)	Hauteur MIN étage	Hauteur MIN (m)	Hauteur MAX étage	Hauteur MAX (m)	Marge recul avant MIN (m)	Marge recul avant MAX (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul latérale MIN (m)	Marge recul arrière MIN (m)	Marge recul arrière (%)		
C310						15	30	495					250					2	12,5	7,5		4,5	6	4,5		
Usage spécifiquement permis						Note terrain				Note densité			Note bâtiment						Note implantation							
Usage spécifiquement prohibé																										
Note usage																										
Note générale																										



1-IDENTIFICATION		IDENTIFIANT UNIQUE :	URBA-SAT-2020-091
DIRECTION :	URBANISME		
SERVICE :	Aménagement du territoire		
DATE :	5 août 2020		
OBJET :	Adoption du Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage C310 dans la zone I1637, Parc industriel Saint-Jean-Chrysostome)		

2-ÉTAT DE LA SITUATION – CONTEXTE (Y a-t-il eu des décisions antérieures? Si oui, inscrire le numéro de résolution)
<p>Le Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à permettre la classe d'usage <i>C310 - Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans</i>, dans la zone I1637, dans le Parc industriel Saint-Jean-Chrysostome (Annexe 1 : Plan de localisation).</p> <p>Notez que par la résolution CV-2020-04-70, le conseil de la Ville a décrété que le processus décisionnel et la procédure référendaire, à l'égard du Second projet de règlement RV-2020-20-21, sont maintenus conformément à l'<i>Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020</i>. Également, le conseil a décrété que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.</p> <p>La période concernant le dépôt des demandes de participation à un référendum par les personnes intéressées a pris fin le 28 juillet 2020. Aucune demande n'ayant été reçue à l'adresse électronique indiquée à l'avis public à cette date, le conseil de la Ville peut adopter ce règlement (Annexe 2 : Règlement RV-2020-20-21).</p> <p>Le Second projet de règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été adopté par la Ville le 22 juin 2020 selon la résolution CV-2020-04-70.</p>
2.1-ORIENTATION PROPOSÉE (Quelle est la décision souhaitée?)
Il est proposé d'adopter le Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement afin de poursuivre son processus d'entrée en vigueur (Annexe 2 : Règlement RV-2020-20-21).

3-ANALYSE DES ALTERNATIVES (Avantages/inconvénients/impacts)
N/A

4-ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION
N/A

5-ÉCHÉANCIER DU PROCESSUS DÉCISIONNEL (Justifier la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)
N/A

6-FINANCEMENT (Coûts/revenus/impacts budgétaires 2020-2021-2022)

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Description	Coûts/revenus	Impacts 2020	Impacts 2021	Impacts 2022
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Financement déjà autorisé par				
Budget de fonctionnement	Disponibilités budgétaires ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	Poste budgétaire :	
Règlement d'emprunt spécifique	RV-	Extra ctb :	Poste budgétaire :	
Règlement « Omnibus »	RV-	Extra ctb :	Résolution CE-	
Autre (spécifier)		Extra ctb :	Résolution CV-	
Numéro de projet PTI :		Projet subventionné ?	Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/>	
Compensation requise ?	Oui <input type="checkbox"/> ou N/A <input type="checkbox"/>	Si projet subventionné, préciser le titre du programme et %		
Titre du programme :				%

6.1-FINANCEMENT – SECTION RÉSERVÉE AUX FINANCES (ne rien inscrire dans cette section)

MONTANT DES COÛTS ARRONDI :

INFORMATION PTI :

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée

Montant à financer

Source de financement proposée

Commentaires :

7-PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Champ de compétence	Position (en accord?)	Date (jj/mm/aa)
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	
		Oui <input type="checkbox"/> ou Non <input type="checkbox"/> (si non, expliquer)	

Explication :

8-RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans modification par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2020-04-70.

9-LISTE DES PIÈCES JOINTES

URBA-SAT-2020-077 Annexe 1 - Plan de localisation

URBA-SAT-2020-077 Annexe 2 - Règlement RV-2020-20-21

10-IDENTIFICATION DES PRÉPARATEURS

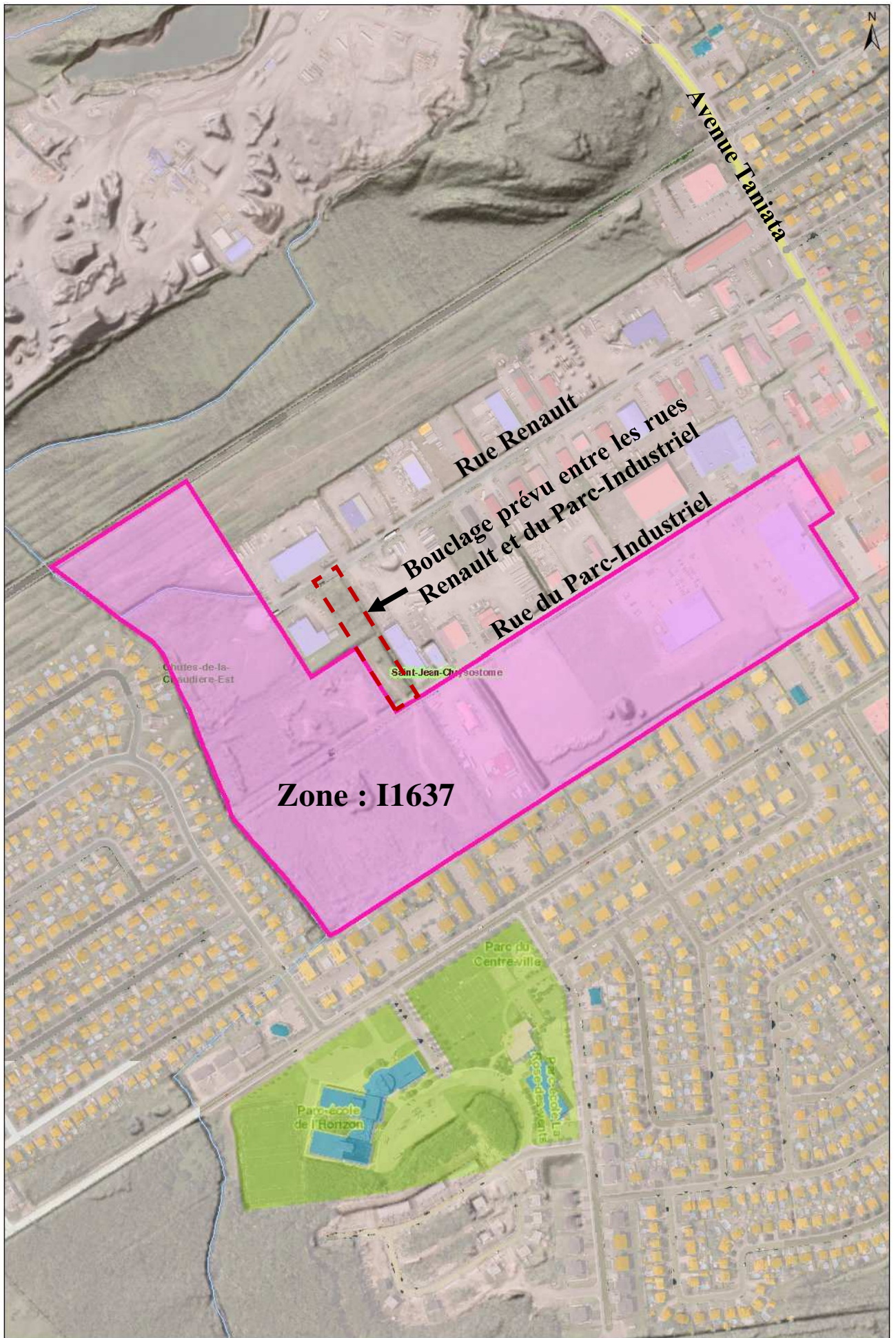
	Prénom Nom	Titre d'emploi
Préparé par :	Hugo Perreault-Demers, urbaniste	Conseiller en urbanisme
Responsable d'activité budgétaire :		
Recommandé par :	Yves Thériault, urbaniste	Chef du Service de l'aménagement du territoire

11-APPROBATIONS REQUISES (Veuillez soumettre cette fiche de prise de décision en format PDF)

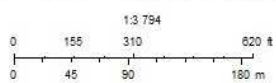
Directeur/Directrice	Dominique Lord
DG/DGA	Dominic Deslauriers

LORSQUE CETTE FPD EST APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR/LA DIRECTRICE ET PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE, LE RAPPORT DES APPROBATIONS EST JOINT À LA FICHE

PLAN DE LOCALISATION



29 janvier 2020
13:34:28



note: Ce document n'a aucune valeur légale.

Zone I1637





Conseil de la Ville

**Règlement RV-2020-20-21 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone I1637

La grille des spécifications applicable à la zone I1637, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usage C310 - Grossistes, centres de distribution, ventes aux enchères et encans et des spécifications afférentes à cette classe d'usage indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE

URBA-SAT-2020-091

Date	Nom	Niveau	Statut
8/6/2020 9:59 AM	Gardel Fabrizia	Préparateur	Approuvé
8/6/2020 10:01 AM	Thériault Yves	Recommandation de la fiche	Approuvé
8/6/2020 1:41 PM	Deslauriers Dominic	Direction	Approuvé
8/6/2020 1:42 PM	Deslauriers Dominic	Direction générale	Approuvé